



La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest exige que des améliorations soient apportées dans l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35

Liestal, le 18 janvier 2018. La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) soutient la proposition du Conseil fédéral relative à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 dans sa version la plus conséquente, laquelle correspondant à un volume d'investissement de 11,5 milliards de francs. La Confédération marque ainsi clairement son intention d'offrir aux chemins de fer des bases solides pour l'avenir. La CGNO se réjouit de l'optimisation prévue de l'offre pour le trafic régional et grandes lignes ainsi que pour le fret, dans la Suisse du Nord-Ouest et dans les zones frontalières des pays voisins. Toutefois, certaines améliorations réclamées depuis longtemps par la région pour optimiser l'offre et l'infrastructure n'ont pas été prises en compte dans le document préparatoire. La CGNO exige donc de la Confédération que les améliorations correspondantes soient effectuées – notamment concernant le maillon central de Bâle et la liaison directe Bâle–Delémont–Genève, les horaires et les correspondances dans la région du Plateau ainsi qu'au pied sud du Jura. Par ailleurs, il convient de prévoir d'augmenter à au moins 12 milliards de francs le montant de l'enveloppe financière du projet.

La CGNO approuve dans ses grandes lignes le document décrivant l'étape d'aménagement 2030/35 et considère la décision de la Confédération d'opter pour la plus conséquente des deux solutions envisagées – soit un volume d'investissement de 11,5 milliards de francs – comme un signal fort de son engagement en faveur du rail pour l'avenir. Les aménagements proposés dans la consultation intègrent des éléments importants, qui sont essentiels à la prospérité non seulement de la région du Nord-Ouest mais aussi de la Suisse dans son ensemble. Citons par exemple ici l'introduction d'une cadence au quart d'heure entre Bâle–Aesch, Brugg–Baden–Zurich et Soleure–Flumenthal et d'une cadence semi-horaire entre Bâle–Delémont–Bienne et Bâle–Liestal–Aarau(–Zurich). La CGNO approuve également le développement de l'offre entre Liestal et Waldenbourg ainsi que l'accélération dans le Leimental. Enfin, elle se réjouit que la Confédération soit prête à apporter sa contribution pour soutenir les projets transfrontaliers. Cependant, le cadre financier de 11,5 milliards de francs ne semble pas suffisant. Il convient de l'augmenter à au moins 12 milliard de francs afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour garantir la qualité de l'offre et la fiabilité de l'exploitation.

Il manque tout particulièrement le maillon central de Bâle (projet *Herzstück*), élément-clé de l'aménagement du RER trinational bâlois (trireno). En tant que deuxième site économique de Suisse, la région de Bâle doit absolument pouvoir disposer d'un réseau RER performant, avec des liaisons rapides et directes entre les localités. Le maillon central de Bâle ne bénéficie pas uniquement au trafic régional, mais permet aussi d'augmenter les capacités du trafic grandes lignes et du fret dans le nœud bâlois, ce qui à son tour se répercute favorablement sur l'ensemble du territoire suisse.

Au lieu d'un nouveau tronçon entre Aarau et Zurich, la Confédération propose, pour augmenter les capacités, de procéder à des adaptations de l'horaire (systématisation sur le Plateau). Des liaisons directes étant supprimées et des correspondances étant pénalisées, des mesures devront être ajoutées afin de pouvoir rétablir la qualité de l'offre et des correspondances. En particulier, la CGNO demande au moins quatre trains directs (RE) entre Baden et Olten ainsi que des trains directs supplémentaires entre Bienne et Olten avec un arrêt toutes les demi-heures à Granges-Sud, Oensingen et Egerkingen. De plus, une liaison directe entre la 2^{ème} et la 3^{ème} agglomération de la Suisse, c'est-à-dire entre Genève et Bâle en passant Bienne et Delémont, est indispensable.

Le document de consultation omet également de mentionner d'autres améliorations réclamées par la Suisse du Nord-Ouest pour le trafic régional et grandes lignes, notamment une cadence au quart d'heure pour les liaisons RER Bâle–Rheinfelden et celles de la vallée inférieure de l'Aar, la réactivation de la ligne Soleure–Subingen, l'optimisation de la ligne La Chaux-de-Fonds–Glovelier–Delémont, l'introduction d'une

cadence semi-horaire entre Bâle et Lucerne et le maintien de cette même cadence pour la ligne Bâle–Berne–Interlaken Est/Brigue.

En ce qui concerne les installations à destination du public, la CGNO se réjouit des améliorations envisagées, lesquelles facilitent l'accès à de nombreuses gares et augmentent leurs performances (Bâle CFF, Bâle Badischer Bahnhof, Olten et Lenzbourg). Les moyens prévus demeurent toutefois insuffisants. Par ailleurs, les arrêts de RER Bâle Solitude et Morgartenring, Dornach Apfelsee, Hunzenschwil Schoren, Oftringen Zentrum, Wettingen Tägerhard et Oensingen Dorf doivent impérativement faire partie intégrante de l'étape d'aménagement 2030/35, étant donné qu'ils sont d'une importance capitale pour les cantons et indispensables à l'aboutissement des objectifs de développement définis au niveau de la région.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sabine Pegoraro, Présidente du Gouvernement de Bâle-Campagne, Présidente de la CTP de la Suisse du Nord-Ouest, membre du Comité directeur de la CGNO, tél. 061 552 54 81.

Elisabeth Ackermann, Présidente du Gouvernement de Bâle-Ville, Présidente de la CGNO, tél. 061 267 80 64.

La **Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest** (www.cgno.ch) est constituée par les cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura. La Conférence a notamment pour but le développement de positions communes entre ces différents cantons, la défense des intérêts de la région auprès de la Confédération, de la Conférence des gouvernements cantonaux et des autres régions, une représentation commune de la région dans le cadre de la collaboration transfrontalière ainsi que l'information et la coordination entre les cantons dans le cadre de la collaboration régionale et des groupes de travail intercantonaux.